

<https://montivilliers.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article94>



Prévention Maïf

- Administratif - Sécurité -



Date de mise en ligne : lundi 18 novembre 2013

Copyright © Circonscription de Montivilliers - Tous droits réservés

La prévention à l'école

L'enseignant est un acteur majeur de l'éducation à la sécurité : cette éducation prévue par les textes doit contribuer à développer l'acquisition de comportements prudents. Elle s'inscrit dans la formation du citoyen en éduquant au sens des responsabilités individuelles et collectives.

Cette éducation à la sécurité en milieu scolaire concerne trois familles de risques :

- la sécurité routière,
- les accidents domestiques,
- les risques majeurs naturels et technologiques.

A propos de l'association Prévention MAIF ...

- La mission de Prévention MAIF est de développer, notamment en milieu scolaire, des actions d'éducation à la sécurité routière et domestique au bénéfice des enfants, des adolescents mais aussi auprès des seniors, du milieu associatif, des collectivités locales, territoriales...
- Prévention MAIF est reconnue par un double agrément du ministère de l'Éducation Nationale :
- au titre d'association éducative complémentaire de l'enseignement public*,
- en tant qu'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire**.

* Agrément en date du 28/08/2011 renouvelé pour 5 ans par arrêté du ministre de l'Éducation nationale référencé NOR : MENE1300053A arrêté du 29-1-2013 MEN - DGESCO B3-4

** Agrément en date du 17/07/2003

Signataire d'une convention nationale avec la Délégation Interministérielle à la sécurité routière (DISR) et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative en février 2011, parue au BO n° 21 du 26 mai 2011, des enseignements primaire et secondaire.

Des actions pouvant être mises en place sur la circonscription

Le permis piéton au CE2

Lancé en octobre 2006, le "Permis Piéton pour tous les enfants" est une grande opération nationale de sensibilisation des enfants aux dangers de la rue. Elle est mise en oeuvre par la Gendarmerie nationale, la Police nationale et la Préfecture de police, pilotée et financée par l'Association Prévention MAIF et parrainée par la Sécurité Routière.

Le "Permis Piéton pour tous les enfants" enseigne aux classes de CE2 au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité

<http://www.permispieton.com/>

Le permis cycliste au CM2

Il matérialise auprès des enfants de CM2 une étape dans l'acquisition des savoirs exigés par l'APER et s'inscrit dans le cadre de la rubrique « rouler (usagers de deux roues), conduire prudemment et se protéger ».

www.permiscycliste.fr

Ces kits sont à disposition de votre CPC de votre circonscription.

Vous trouverez également en document joint des outils pédagogiques mis à disposition par Prévention MAIF pour la réalisation de projets sur la prévention des risques